



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

AXR 68SIS06385

VIALIS : ancienne usine à gaz à Colmar

ARRÊTÉ du 30 DEC. 2020
portant création d'un secteur d'information sur les sols
Commune de COLMAR

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Haut-Rhin ;
- VU la consultation des communes et des EPCI ;
- VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1^{er} juin 2018 ;
- VU les observations du public recueillies du 10 juin 2018 au 11 août 2018 inclus ;

VU le rapport de la DREAL Grand Est du 27 novembre 2020 proposant la création de SIS dans le département du Haut-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site visé en annexe, sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols situé 10 rue des Bonnes gens à Colmar et référencé sous le numéro 68SIS06385, est créé sur la commune de Colmar. Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

Il est également publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr>, onglet (s) « politiques publiques » puis « sécurité et protection de la population », rubrique « sécurité civile » et « information des acquéreurs et des locataires ».

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou au document d'urbanisme de la commune de Colmar.

Article 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

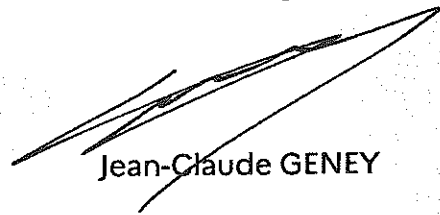
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire et le président d'établissement public de coopération intercommunale compétent le cas échéant, en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, dont le territoire est concerné par un projet de création d'un secteur d'information des sols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Colmar, le 30 DEC. 2020

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Claude GENEY

Délais et voie de recours :

En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VIALIS (ancienne usine à gaz) à COLMAR

Description du site 6881506385

Date de dernière mise à jour des informations : 11/12/2017

Nom usuel : VIALIS (ancienne usine à gaz)

Adresse : 10 - RUE DES BONNES GENS

Commune principale : COLMAR (68066)

Activité principale :

Code - Libellé NAF : D2 - Industrie des gaz

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 10/12/2020

Code métier : SSP00041240101

Description¹ :

Le site a accueilli de 1868 à 1972 les Usines Municipales de Colmar fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. En 1972, la production du gaz fut arrêtée suite à l'arrivée du gaz naturel. Les usines municipales changèrent d'appellation et devinrent la régie municipale de Colmar (RMC).

Actuellement, le site est occupé par la société VIALIS qui loue une partie de ses terrains aux transports en commun de Colmar et environs (TRACE).

Les activités de VIALIS sont les suivantes :

- distribution et fourniture de gaz naturel et d'électricité,
- fourniture de la télévision par le câble et de l'accès Internet,
- l'éclairage public, l'éclairage de bâtiments et la signalisation.

Le site se compose de bâtiments administratifs et techniques.

Les anciennes activités d'usine à gaz représentent une source de pollution pour les sols et les eaux souterraines.

Un captage d'eau potable se trouve à environ un kilomètre.

Documents associés² :

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 17/09/2020

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Autre

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description³ :

Compte tenu de l'ancienne exploitation d'une usine à gaz, l'inspection a prescrit par arrêté préfectoral du 19 avril 2005 la réalisation d'une étude simplifiée des risques. Les conclusions de cette étude ont abouti à la proposition d'un programme détaillé d'investigations (7 sondages et 3 piézomètres) afin de caractériser les 8 sources potentielles de pollution identifiées.

Ces investigations ont mis en évidence des impacts :

- sur les sols: en hydrocarbures, en HAP, HCT et BTX

- dans les eaux souterraines : en HAP, naphtalène, cyanures.

Le réseau piézométrique a de ce fait été renforcé par la pose de 3 nouveaux ouvrages. La fréquence semestrielle de suivi a été fixée par l'arrêté préfectoral du 8 août 2013 relatif à l'autosurveillance du site.

Des travaux de réhabilitation des fosses à goudron ont été réalisés en été 2013 permettant de traiter une majeure partie des sources sols de pollution. Cependant, du fait de contraintes techniques et des limites de propriété, une pollution résiduelle des sols en HCT, HAP et BTEX subsiste sur le site.

Les résultats d'autosurveillance de 2016 ont révélé un dépassement de la norme de potabilité pour le cyanure au droit de l'ouvrage amont.

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Polluant(s) suspecté(s) ou
suivi(s) :

Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes (BTEX)

HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) / Parametre non
renseigné

Hydrocarbures et indices liés / Parametre non renseigné

Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes (BTEX)

Autres éléments minéraux / Cyanures libres

HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) / Parametre non
renseigné

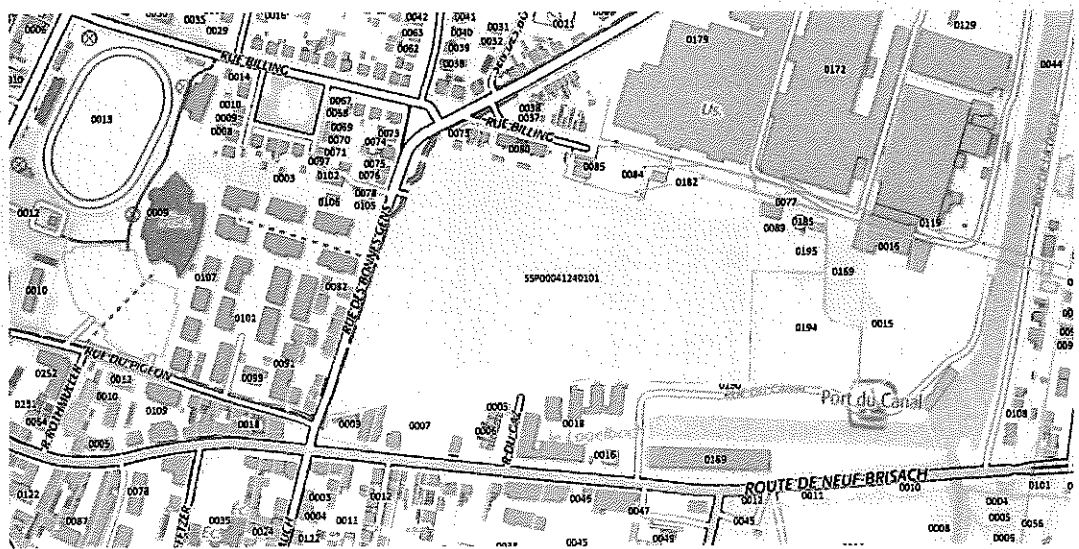
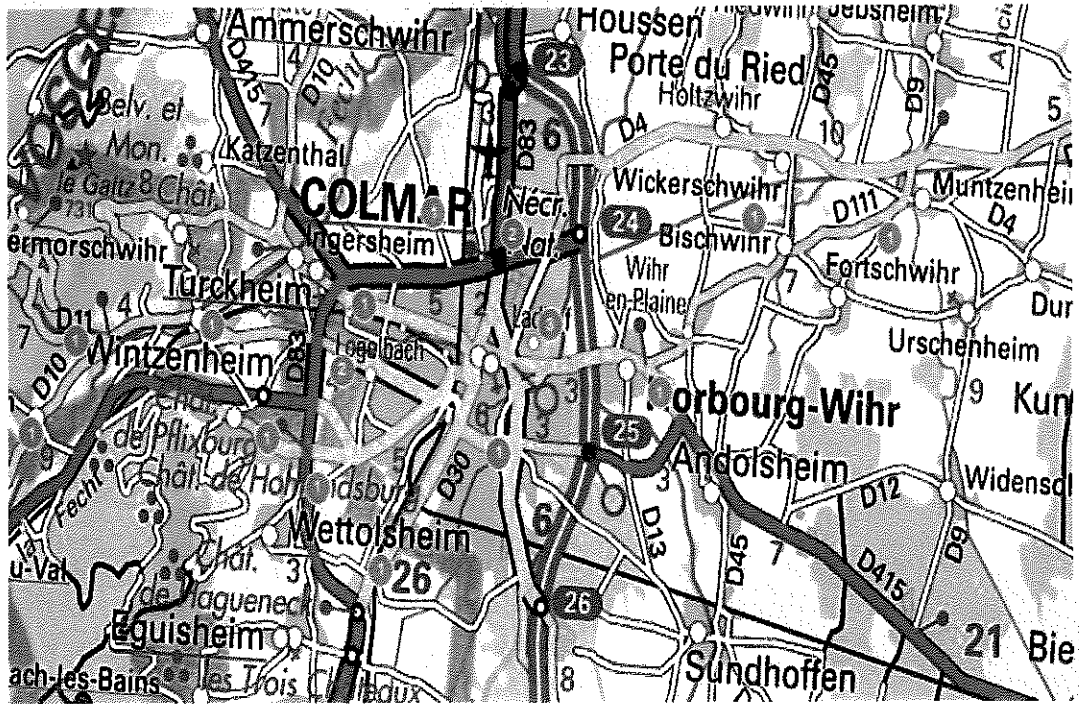
Documents associés :

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Colmar	1	XB	0014	68
Colmar	1	XB	0015	68
Colmar	1	XB	0013	68
Colmar	1	XB	0011	68

Plans cartographiques :



Coordonnées du centre/de : Long. :7.371, Lat. :48.081

Superficie estimée : 133522 m²